

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

UN MOT SUR LA SARDAIGNE.

Pendant que nos soi-disant régénératens nous entraînent, chaque jour, vers les déceptions que produisent leurs utopies, il n'est pas inutile de voir à l'œuvre d'autres peuples qui, sans bruit, sans ostentation, poursuivent leur course, et arrivent peu à peu au but que Dieu a assigné aux efforts de l'homme. On apprend ainsi qu'il n'est pas impossible de trouver ici-bas un vrai bonheur. Sous ce rapport, la Sardaigne nous offre l'exemple d'une perfection progressive que stimulent la dévotion, les lumières et les vertus de son roi. On en jugera par les fragmens suivans d'une lettre qu'un voyageur français a adressée à l'Univers :

“ Si les hommes, dit ce correspondant, savaient se contenter de ce qu'ils ont, le Piémont devrait être l'un des états les plus heureux du monde. La religion y fait sentir sa douce influence ; le roi et son peuple sont chrétiens, moyen puissant de félicité, puisque l'homme religieux sait restreindre ses desirs à un cercle de besoins raisonnables et légitimes.

“ On ne jouit point, en Piémont, des avantages du gouvernement parlementaire, on a même la faiblesse d'esprit de se moquer des misérables intrigues qui absorbent le tems de nos législateurs. Si Rousseau revenait au monde, n'entendant point de bruit dans ce petit état, il dirait que le peuple y est dans l'esclavage. Rassurez-vous ; la société y possède une liberté sage et suffisante, les charges sont accessibles à tous, les droits des habitans sont garantis.

“ Le roi Charles-Albert a su acquérir une grande popularité, sans déroger à cette noblesse que doit garder la majesté royale. Sa taille est élevée, et il a dans ses manières de la grace et de la dignité. Les qualités de son cœur et de son esprit répondent à ces avantages extérieurs. Il est impossible de rendre autrement que par un mot la belle nature de son âme : Charles-Albert est un saint. Il est saint comme on doit l'être sur le trône, et, dans ce mot, je veux que vous compreniez toutes les qualités qui font les bons rois.

“ J'ai été admis à visiter le palais : l'une des premières salles que l'on m'a fait montrer est la salle d'audience. Quelles sont donc les personnes admises dans ce salon royal ? Toutes celles qui se sont fait inscrire pour avoir droit d'entrer. Deux fois par semaine, et pendant plusieurs heures, les plus petits d'entre le peuple, aussi bien que les nobles, les magistrats et les industriels, ont leur entrée libre. C'est là que l'on va solliciter une grâce ou présenter les fruits de son industrie et de son travail. Là, on n'a pas honte d'avouer une misère honnête et de verser son secret dans le sein de la royauté. Le prince qui se trouve ainsi face à face avec les plaintes et les exigences de l'humanité, sait connaître et satisfaire les nécessités de son époque.

“ Mais, premièrement, le roi n'oublie pas que l'accomplissement des devoirs que nous impose la religion est un besoin des peuples et des princes. Sur cette salle d'audience, s'ouvre une chapelle où il entend la messe tous les matins ; chaque dimanche, il s'approche de la sainte table. Ces détails sont publics, et pourquoil le roi chercherait-il à les cacher ? Ce n'est pas en vain qu'il a mis en tête du nouveau Code : “ Le roi s'honore d'être le protecteur de la religion. ” La salle où il tient conseil avec ses ministres est ornée des portraits des personnes de la famille royale qui sont au nombre des bienheureux ou des saints : on en compte huit ou neuf, et parmi ces saints personnages on remarque la bienheureuse Clotilde, sœur de Louis XVI, reine de Sardaigne, morte à Naples en 1802.

“ Si le roi de Sardaigne prend de si bons moyens, il les met en œuvre pour réussir dans la tâche que la Providence lui a confiée. Son règne sera une époque remarquable dans l'histoire du Piémont. Son dévouement personnel s'est fait assez connaître en plusieurs occasions éclatantes. Un incendie considérable se déclara, une nuit, dans Turin ; on vit le roi accourir, et veiller à la prompt organisation des secours. Lorsque le choléra sévit dans ses états, il se transporta sur les lieux les plus maltraités, à Alexandrie, à Gênes et par sa présence il rassura les esprits, maintint tout le monde à son poste, et soulagea de son pouvoir les populations consternées.

“ Mais ce qui conservera la mémoire de ce règne, c'est l'ordre introduit dans la législation. Notre code civil, auquel on a fait subir des changemens réclamés par la science, par l'esprit du pays et par la religion catholique, est devenu la loi unique et générale du royaume de Sardaigne. Les dérogations au code portent principalement sur l'article du mariage. On ne peut ici contracter mariage que devant le prêtre revêtu, en cette occasion, des pouvoirs religieux et civils. S'il s'agit de protestans ou de juifs, ils font seulement leur déclaration au prêtre, qui les inscrit sur un registre à part.

“ Le code civil et le code pénal ont déjà force de loi en Piémont. On travaille au code de commerce qui paraîtra bientôt. Mais comment se fait la loi, s'il n'y a ni chambre des pairs, ni chambre des députés ? Les ministres, après en avoir délibéré avec le roi, présentent le projet au conseil-d'état qui en prend connaissance et l'envoie aux trois sénats du royaume. Ces sénats sont nos cours royales de France dans l'ordre civil ; mais, de plus, ils ont la fonction politique de concourir à la formation de la loi. Après qu'ils ont révisé le projet, les sénats le renvoient au conseil-d'état, puis, le roi sanctionne la loi et la fait de nouveau passer aux sénats pour l'entérinement. Si le conseil-d'état a maintenu quelque contravention aux usages et aux lois du royaume, les sénats peuvent se refuser à enregistrer et adresser au roi des remontrances. Vous voyez là un pouvoir ancien qui a survécu aux révolutions. Mais ce qu'il y a d'heureux, ce me semble, dans la combinaison dont je parle, c'est que le sénat de Turin n'a point, comme notre ancien parlement de Paris, un privilège exclusif, excellent moyen pour tout perdre.

“ Quant à la manière d'appliquer la loi, elle est à peu près la même qu'en France. Bien que le patriciat ait conservé ici ses richesses et la faculté d'élever des majorats, il n'en est pas moins justiciable des mêmes tribunaux que le peuple. Or, ces tribunaux sont, en grande majorité, composés de personnes qui n'appartiennent pas à la noblesse.

“ Vous croirez sans peine au grand développement de l'instruction publique dans un pays religieux. Les frères des écoles chrétiennes ont dans Turin et dans plusieurs autres villes, différentes écoles primaires ; ils tiennent, en outre, aux frais de la ville de Turin, une école supérieure où l'on poursuit les études commencées dans les classes du premier degré, et où l'on apprend même, pendant un an, la langue française. Au sortir de l'école, les enfans des pauvres subissent un examen, et les plus forts sont admis à l'œuvre royale ; ils y sont nourris, entretenus, et apprennent un métier gratis.

“ L'instruction secondaire se donne gratuitement aux externes dans les collèges royaux.

“ Si les habitans du Piémont n'ont pas atteint dans les beaux-arts la même perfection que les autres peuples d'Italie, ils les devancent dans la carrière des sciences et de l'histoire. Turin est le centre actif des productions savantes que la haute Italie vient faire refluer dans son sein. Le nom du docte abbé Peyron est devenu européen.

“ La bibliothèque publique est riche en manuscrits : sous ses portiques grandioses, on a rangé avec ordre une foule de pierres tumulaires romaines. On voit sur un bas-relief un homme qui conduit un char attelé de deux mules, et chargé d'un tonneau. Ce furent les Gaulois qui enseignèrent aux Romains l'art de faire les tonneaux. Or, je suis encore ici chez des Gaulois. Le paysan piémontais n'a rien qui le distingue beaucoup du paysan français. Ils sont Gaulois l'un et l'autre ; mêmes traits, même ensemble de physionomie, même langage à peu près que dans notre Province. Les autres classes de la société sont restées elles-mêmes, à moitié françaises. On ne sait l'italien, en Piémont, que parce qu'on veut bien se donner la peine de l'apprendre ; aussi, dans les salons, ne parle-t-on jamais que français. L'habitant de la province, qui apparaît dans la capitale avec son patois ou son mauvais italien qu'il prononce mal, passe pour un brave homme qui ne sait pas vivre. Dans les écoles supérieures élémentaires, les frères enseignent à leurs élèves l'italien pendant deux ou trois ans, puis le français pendant un an. Ces connaissances sont indispensables pour le commerce. J'ai trouvé à Turin une politesse, une urbanité tout-à-fait françaises. Il est impossible de trouver hors de France plus de cordialité et une réception plus aimable qu'à Turin, et, en général, dans la haute Italie.

“ Tel que la Providence l'a constitué, le Piémont est un pays fort heureux. Turin a un roi au lieu d'un préfet impérial, et le pays ne peut manquer de gagner à cet échange. Ce prince protège activement les sciences, les arts et les intérêts du commerce et de l'industrie. Tout prospère dans ce petit état. La royauté y a gardé toute sa puissance, mais dans de justes limites, et elle use de son pouvoir pour faire le bien. La censure existe ; mais trouvera-t-on mauvais que ce pays ne soit pas, comme le nôtre, travaillé par des idées bizarres et pitoyables, bien que soutenues par des hommes de talent ? Trouvera-t-on mauvais que les bibliothèques piémontaises soient vides de romans absurdes ou immoraux qui corrompent jusqu'aux habitans de nos campagnes ? Non certes.

“ Les établissemens de charité sont nombreux à Turin, les hôpitaux, ri-

ches, propres et tenus par les sœurs, ont des salles trop belles peut-être. Je ne puis m'empêcher de vous dire deux mots de l'hospice du chanoine Collo-lengo, ce saint prêtre qui, comme saint Vincent de Paul, a commencé avec rien une entreprise devenue gigantesque. Il est mort au mois d'avril dernier, et ses cendres reposent sous la chapelle de la *Petite maison de la Providence*. C'est ainsi qu'il nommait son établissement. Je passai sous une voûte où l'on me fit remarquer un endroit nouvellement recouvert de plâtre; c'est là, me dit le frère qui m'accompagnait, c'est là que repose le bon chanoine. Figurez-vous bien que l'on ne refuse personne à la porte de cet hôpital, et que l'on n'a pas un sou de revenu.—Où sont les biens de ce vaste établissement, demandai-je?—“Dans le sein de la Providence,” me répondirent les dignes élèves du chanoine. Tous les voyageurs ne manquent pas d'aller voir cette maison, preuve vivante de l'assistance divine près des malheureux, et c'est avec un grand bonheur et le cœur tout gros de larmes de joie qu'ils déposent leur pieuse offrande entre les mains de leur *cicerone*.

BULLETIN.

Retraite de jeunes gens à Longueuil.—Faits divers.

Nous enregistrons aujourd'hui un fait bien consolant et bien capable d'assurer un heureux avenir à notre pays, s'il est imité. Nous voulons parler de l'exemple admirable que viennent de donner les vertueux jeunes gens de Longueuil, dans la nuit de Noël. Depuis quelques jours ils se préparaient à célébrer dignement la naissance de Dieu par la retraite et le recueillement, sous les soins de P. Fl. Durocher. Les fruits abondants qu'ils en recueillirent font voir la sincérité de leur démarche et qu'ils ne se bornèrent pas à de simples démonstrations de piété. Plus de 700 garçons et filles reçurent la sainte communion à la messe de minuit. Quand on voit une florissante jeunesse consacrer à la vertu la plus belle partie de sa vie, il n'y a point d'espérance que la religion ne puisse concevoir pour la pureté des mœurs et la prospérité du pays. Car là où la foi exerce son heureuse influence, la morale publique devient pure et douce, et le bonheur de la société en est nécessairement la suite.

Le Frère M. A. Bourassa a prononcé ses vœux dans l'ordre des RR. PP. Oblats, le 27 décembre dernier, à Longueuil.

Lundi, à deux heures, les RR. PP. Telmon, Lagier et Léonard sont venus recevoir de Mgr. de Montréal la mission ordinaire pour aller commencer, le même jour, à Lachine, les exercices de leur ordre.

Le *Catholic Advocate* de Québec dit qu'un M. Putnam, étudiant au Séminaire épiscopal protestant de New-York, s'est adressé lui-même à l'évêque de New-York dans l'intention de se faire catholique.

Le même journal annonce que Mgr. de New-York vient de refuser une addition de mille piastres que les syndics de sa cathédrale voulaient ajouter à ses émolumens ordinaires.

Mgr. O'Connor, évêque du nouveau diocèse de Pittsburg (Pennsylvanie) a fait son entrée solennelle dans sa cathédrale, dédiée à St. Paul, le 17 décembre dernier. Cette église, belle et spacieuse, venait d'être achevée pour la circonstance, et c'était pour la première fois qu'on y célébrait les augustes mystères. Le nouveau diocèse, qui se forme de la partie de l'Etat appelée *District de l'Ouest*, renferme une population d'environ 800,000 âmes dont 45,000 sont catholiques. Ce siège épiscopal a déjà sous sa juridiction 6 collèges, 80 académies où plus de 4,000 enfans reçoivent l'instruction chrétienne.

On annonce de Lisbonne, sous la date du 8 novembre, qu'on y a reçu la bulle pontificale qui rétablit le Patriarcat.

En France, les deux chambres du parlement étaient convoquées pour le 27 décembre dernier.

On comptait samedi, 25 novembre dernier, 1,700 français venus à Londres pour l'arrivée de Mgr. le duc de Bordeaux. D'autres y étaient encore attendus.

Le jeune Henri V est fêté par tous les ducs, comtes et lords d'Angleterre, mais sans démonstration politique. M. de Châteaubriand était arrivé à Londres le 23. Les plus beaux noms de la Bretagne et de la Normandie sont inscrits dans les hôtels de cette ville.

M. de Polignac, ex-conseiller du roi Charles X, a reçu ordre de s'éloigner de Paris dans les vingt-quatre heures.

Louis-Philippe se propose, dit-on, de faire voter une dotation au duc de Nemours, comme futur régent. Cette mesure préoccupe fortement les esprits. Elle sera sans doute le thème de violentes Philippiques dans le parlement.

Un journal de France dit qu'on dit porter à 30 millions au moins la totalité des revenus annuels de la famille d'Orléans.

M. le duc et Mme. la duchesse de Nemours sont arrivés à Bruxelles, venant d'Angleterre.

On lit, dans une lettre de Cobourg (Allemagne), du 19 novembre, que les députés n'ayant pu s'entendre avec le gouvernement, la chambre a été dissoute. La majorité avait refusé d'élire un président.

Les bases du mariage du fils aîné de don Carlos, le prince des Asturies, avec Isabelle II, sont déjà, dit-on, arrêtées à Vienne et à St. Pétersbourg. Une nouvelle dit que le duc d'Almale a entamé une négociation à Naples ayant pour but de faire épouser à Isabelle d'Espagne un prince sicilien.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

Plusieurs journaux de Belgique et de France ont répandu des bruits inquiétans sur la santé du Souverain-Pontife; on a même prétendu qu'il était mort. Mais il est certain qu'à la date du 20 novembre S. S. Grégoire XVI jouissait, malgré son âge avancé, d'une santé excellente.

On n'a point d'aussi heureuses informations sur celle de plusieurs cardinaux. S. Em. Mgr. Pacca, doyen du sacré-collège, est alité et très gravement malade. L'état du cardinal Pedicini donne les plus vives inquiétudes. Enfin la santé du cardinal Micara a été altérée au point que S. Em., qui séjourne constamment dans son diocèse, s'est déterminée à passer l'hiver à Rome.

Le 4 novembre, consacré à la gloire de saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan, le pape s'est rendu à l'église nationale des Lombards, dédiée à ce saint. Après y avoir assisté à la messa solennelle célébrée par le cardinal Bianchi, il a admis au baise-main des pieds, dans la sacristie, les prêtres attachés au service de cette église.

Dans la matinée du 6, a eu lieu, à la chapelle Sixtine du Vatican, un service solennel pour tous les cardinaux décédés. S. E. le cardinal Polidori a officié en présence du souverain Pontife, qu'entouraient le sacré collège et la prélature.

Le dimanche 5 novembre, S. E. le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, a sacré, dans l'église des Prêtres de la Mission, Mgr. Nicolas Murad, maronite du Mont Liban, élu par S. S. archevêque *in partibus* de Laodicée du rit maronite. M. le comte et madame la comtesse de La Tour-Maubourg assistaient à cette cérémonie.

Le *Diario* annonce la mort de Mgr. Joseph Palma, de l'ordre des Carmes, évêque d'Avellino, dans le royaume des Deux Siciles. Né en 1774, il avait été institué dans le consistoire du 3 avril dernier.

Le *Diario di Roma* annonce que, le 17 novembre, le docteur Eladio Uisari a été admis à l'audience du cardinal Lambruschini, secrétaire d'état, pour remettre à S. Em. les lettres qui l'accréditent auprès du Saint-Siège comme chargé d'affaires de la Nouvelle-Grenade (Amérique du sud).

FRANCE.

On assure que M. l'abbé Rousselet, vicaire-général d'Autun, est nommé à l'évêché de Séez. Cet excellent choix, indiqué depuis long-temps par de sages prélats à la sollicitude du gouvernement, complète le corps épiscopal.

Nous avons dit, dernièrement que deux missionnaires des Missions-Etrangères avaient été envoyés, il y a quelque temps, aux îles Nicobar; et qu'à peine étaient-ils arrivés que l'un d'eux (M. Beaury) fut assassiné par les habitans.

M. Beaury mourut effectivement le 17 avril 1842, environ deux mois après son arrivée à Terassa, l'une des îles Nicobar; mais il ne fut point assassiné par les habitans de cette île, qui, loin de le maltraiter, lui donnèrent, pendant la maladie qui le conduisit au tombeau, ainsi qu'à son compagnon, M. Chopard, qui était malade en même temps que lui, toutes sortes de marques d'affection, d'intérêt et de compassion, et lui rendirent, après sa mort, les honneurs de la sépulture, en témoignant de la douleur et des regrets. M. Chopard, quoique malade lui-même, put lui administrer le sacrement de l'extrême-onction et l'assister dans ses derniers momens. Il n'eut qu'à se louer, dans cette circonstance douloureuse, des bons sentimens et des bonnes dispositions de ces insulaires. Après avoir languie long-temps, ce missionnaire a recouvré la santé, et s'occupe de travailler à la conversion des habitans de ces îles, qui se montrent très-affectionnés envers lui et disposés à embrasser la religion qu'il leur annonce. Les habitans de plusieurs îles voisines le sollicitent de venir les visiter et de leur faire connaître la doctrine qu'il prêche. Ces bonnes dispositions le remplissent des plus belles espérances. Malheureusement, il est encore seul dans ces îles.

Une restauration, qui proteste contre le protestantisme vient de se consommer, à la grande édification des fidèles enfans de l'église, dans la ville de Marie, dans la ville de Chartres.

Cette antique et pieuse cité eut à soutenir, en 1568, un siège formidable de la part de nos frères séparés; mais que pouvaient leurs efforts contre Marie? La main puissante, ou plutôt la tendresse d'une mère éloignée de ses enfans d'épouvantables malheurs.

Laissons parler Doyen, historiographe de la ville de Chartres:

“En mémoire de ce siège, dit-il, il se fait tous les ans, le 15 mars, une

procession générale, où s'ouvrit la brèche, et, en 1600, M. Simon Sauquet, chanoine de Saint-André, fit bâtir près de cet endroit une petite chapelle sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Brèche* ou de *la Victoire*."

Cet humble sanctuaire, atteint par l'ouragan de 93, vient, après 50 ans, de se relever sur le sol qui n'en portait plus que quelques débris presque inaperçus. Toujours modeste, il est partout à l'extérieur, remarquable par sa svelte architecture et la flèche gracieuse qui le couronne de son bronze déjà bruni par les pluies d'automne. De cette flèche descendront désormais sur la vallée les accents inaccoutumés de la cloche religieuse. A l'intérieur, il est embelli de dorures et de variétés historiques : on y voit la statue de la Vierge, vénérée dans l'ancienne chapelle en mémoire de celle que ne purent atteindre les boulets ennemis ; on y retrouve aussi ces boulets dont la divine Vierge s'est fait un immortel trophée ; au pourtour s'élevaient de belles statues sur d'élégants pendentifs... Hélas, pourquoi faut-il qu'elles ne soient qu'un triste mémorial des paroisses détruites, *intra-muros*, de la cité de Marie !

Ce sanctuaire, monument d'ailleurs patriotique et l'une des gloires du pays Chartrain, a été relevé par de pieuses mains ; la bénédiction solennelle en a été faite le 21 novembre, jour de la présentation de la Vierge, au milieu d'un religieux concours. La messe a suivi la bénédiction ; le salut a été donné le soir.

Mgr. l'évêque de Chartres a accordé 40 jours d'indulgences aux fidèles qui visiteront cette chapelle pendant la neuvaine, et plusieurs messes, dans cet intervalle, y sont célébrées tous les matins.

M. l'abbé Lacombe, préfet apostolique de la Guadeloupe, s'est rendu en France au mois de septembre dernier. On pense que son voyage se rattache à quelques modifications importantes qui doivent se faire dans l'organisation du clergé des colonies. Au lieu des préfets apostoliques, dont l'autorité spirituelle nécessairement fort restreinte, n'est point revêtue de l'efficacité attachée au caractère épiscopal, il serait question d'envoyer dans les colonies des vicaires apostoliques. On espère que le gouvernement ne s'en tiendra pas à cette demi-mesure, et qu'il s'entendra avec le Saint-Siège afin que des évêques en titre soient établis dans les colonies.

ANGLETERRE.

— Les membres de l'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie apprendront avec joie que des branches de cette pieuse association s'établissent en Angleterre, surtout dans plusieurs chapelles de Londres et des environs. Les prières qui se récitent à l'église Notre-Dame-des-Victoires ont été traduites en anglais pour l'usage des membres de l'association.

— Le dernier sermon prêché devant l'Université d'Oxford par le docteur Pusey a déjà été tiré à trente mille exemplaires, qui tous ont été vendus. Le *British Critic*, revue théologique, consacre dans sa livraison d'octobre un article à l'appréciation de ce sermon. L'auteur y établit par de solides arguments que le docteur Pusey n'a rien avancé que les Pères de l'Église n'aient dit avant lui à l'appui de la doctrine de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Après avoir montré la parfaite identité de l'enseignement du docteur Pusey avec celui des Pères de la primitive Église, l'écrivain s'adresse en ces termes au vice-chancelier et aux six docteurs qui ont cru devoir condamner le discours du savant professeur d'hébreu :

" Dans cet état de la question, nous demanderons aux six docteurs si, par la condamnation qu'ils ont prononcée, ils ont eu l'intention de faire ce qui n'a jamais été fait, ce à quoi notre Église n'a jamais songé, c'est-à-dire de déclarer toute l'Église primitive hétérodoxe et capable d'avoir enseigné une fausse doctrine sur l'eucharistie. Si le sermon du docteur Pusey est, comme nous le pensons, en parfaite concordance avec l'enseignement des Pères ; si sa théologie est celle de l'Église primitive, la conséquence du jugement rendu par les six docteurs, c'est qu'ils ont condamné l'Église. Comment, lorsque notre Église admet les quatre premiers conciles, regarde les croyances fixées à cette époque reculée comme le symbole nécessaire de la foi chrétienne et les chante solennellement dans son rituel, comment, disons-nous, ont-ils osé lui imprimer le cachet d'une condamnation ? Sur la doctrine de l'eucharistie, en particulier, notre Église a accepté la croyance des premiers siècles comme son étendard et son guide. En présence de ces témoignages, le tribunal exceptionnel d'Oxford a-t-il la prétention de signaler l'Église primitive comme erronée sur une doctrine aussi vitale ? Est-il possible à ses juges de poser la main sur leur cœur et de réciter ces paroles de la convocation de 1571 : " Les prédicateurs auront soin de ne rien enseigner qui doive être religieusement observé et cru par le peuple, à moins que ces doctrines ne concordent avec l'Ancien et le Nouveau Testament, et ne soit l'écho de la véritable doctrine des Pères catholiques et des anciens évêques ? " Comment peuvent-ils, ainsi qu'ils sont tenus de le faire, rendre un pareil tribut à l'enseignement des Pères, lorsque en même temps, ils les condamnent en masse, ainsi qu'ils l'ont fait par leur dernière décision ?.....

" Nous passons, continue le *British Critic*, à une autre classe d'autorités à laquelle le docteur Pusey a fait appel : les théologiens de notre propre Église depuis la réforme.

" Pour ce qui regarde la doctrine de nos propres théologiens sur l'eucharistie, il est un point important à signaler : c'est que chacun en particulier et tous en général déclarent (leur unanimité est remarquable) que leur différence avec les catholiques romains portent seulement sur la manière de la présence, de *modo presentia*, et pas du tout sur la présence elle-même.

Le désaccord est seulement sur le mode de la présence, disent les évêques de Bilson et Montagu. Toute la controverse, dit l'évêque Andrews, roule sur le mode. L'évêque Morton dit que la question n'est pas relative à la présence réelle, que les protestants professent aussi. Accordez-nous la transsubstantiation, dit l'archevêque Bramhall ; et ce qui suit de cette manière d'expliquer la présence réelle ; et nous n'aurons sur ce point aucun différend avec eux (les catholiques). L'évêque Ridley, en traitant ce même sujet, dit : " Dans le sacrement est le véritable corps et le véritable sang du Christ, celui qui est né de la vierge Marie, qui est monté aux cieux, est assis à la droite de son Père, et qui de là viendra pour juger les vivants et les morts."

" Dieu nous préserve, s'écrie l'évêque Bilson, de nier que la chair et le sang de Jésus-Christ soient réellement présents à la sainte table." L'évêque Land n'est pas moins explicite quand il dit : " L'Évêque d'Angleterre enseigne et croit à la présence réelle du Christ dans l'eucharistie."

Le *British Critic* analyse ainsi les témoignages qu'apportent les théologiens et les laïques de l'Église anglicane à l'appui de la croyance catholique sur la présence réelle dans le sacrement des autels. Toutes ces autorités, le docteur Pusey, en publiant son sermon, les a recueillies et livrées au public dans un appendice ; et c'est dans cet appendice que le *British Critic* puise ses citations. On se demande, devant ces témoignages, comment le sermon du docteur Pusey a pu être condamné, lorsque ce théologien n'a rien dit qui n'ait été avancé déjà par les Pères de l'Église anglicane.

GUYANNE-ANGLAISE.

— M. l'abbé Serrail, ancien curé de Clichy, va partir, avec une mission apostolique, pour porter les lumières de la foi aux peuples de la Guyanne anglaise qui habitent les terres situées entre la rivière des Amazones et celle de l'Orénoque.

SUISSE.

— Les catholiques de Genève ont fait une perte irréparable, par la mort de leur vénérable curé, M. Vuarin, qui occupait depuis trente huit ans cette cure, une des plus difficiles de toute la chrétienté. Pour faire son éloge, il suffit de dire que quand il fut nommé curé de Genève, cette ville, centre du calvinisme, comptait à peine cinq cents catholiques qui n'avaient pas une église, pas un établissement de charité. Aujourd'hui cette paroisse compte plus de dix mille catholiques, a une superbe église, et plusieurs magnifiques établissements de charité, fruits de la haute capacité, de l'activité infatigable, du désintéressement à toute épreuve, et des éminentes vertus de ce respectable ecclésiastique.

— Nous apprenons de source certaine la nomination définitive et officielle de M. l'abbé Marilley en qualité de curé de Genève. Elle a été annoncée en chaire à l'église de Saint-Germain, le dimanche, 12 novembre, par une lettre pastorale de Mgr. l'évêque de Lausanne et Genève, et accueillie avec une joie unanime par la population catholique.

Le Gouvernement a refusé, dit-on, de donner son approbation, ce qui n'empêchera pas les catholiques d'être fortement unis entre eux, au curé qu'ils appelleraient de tous leurs vœux, et à leur digne évêque.

L'approche de la mort fait mieux juger les choses.— M. Mercury, curé de la ville d'Ossenbourg, dans le duché de Bade, avait affligé les fidèles par un schisme dans lequel il avait entraîné plusieurs de ses paroissiens. Dans ses derniers moments il a demandé à recevoir les secours de l'Église, et a fait, en présence du doyen du chapitre, une rétraction de tout ce qu'il avait dit, prêché, écrit ou enseigné de contraire à la foi et à la discipline de l'Église. Il a avoué que c'était son amour propre, offensé du refus d'une place qu'il n'avait pu obtenir, qui l'avait entraîné à se mettre en opposition avec les mandements de son archevêque, et l'avait fait courir à la fondation d'un journal dont il détestait et condamnait maintenant l'esprit et les tendances. Cette déclaration a consterné les partisans du schisme, et consolé les catholiques demeurés fidèles à l'Église.

— Tandis que des publicistes à vues étroites, ne voient dans l'acte inique qui a détruit les couvents d'Argovie pour usurper leurs biens, qu'une mesure assez indifférente, et qui ne vaut pas la peine d'une discussion sérieuse, les hommes attachés à la foi de leurs pères, en Suisse, envisagent cette affaire tout autrement ; ils en reconnaissent toute l'importance et en prévoient toutes les suites. On lit dans un rapport de la députation vaudoise le passage suivant :

" Partout où il se trouve des catholiques, là aussi se trouvent des hommes courageux qui ressentent profondément l'injustice faite à leurs frères d'Argovie. La suppression des couvents a dessillé tous les yeux. Tous les catholiques comprennent aujourd'hui que le radicalisme en veut à leur liberté, à leurs croyances, à leur Religion."

Un journal protestant, plus impartial que beaucoup de catholiques, parle dans les termes suivants, du catholicisme tel qu'il existe dans les montagnes de la Suisse :

" Il est peu de pays où le catholicisme soit aussi beau, aussi touchant, aussi si pieux, et si je puis le dire, aussi naturel que dans les petits cantons. Au milieu de ces belles montagnes, la Religion vit de sa véritable vie. Elle y conserve, plus que partout ailleurs, une jeunesse, une fraîcheur, une allure libre et indépendante. Bien éloigné d'une dure intolérance, au lieu d'y forger des fers, le catholicisme entoure l'âme de liberté et porte une douce joie dans tous les cœurs. Il n'est que des fous et des radicaux qui puissent refuser leur estime à cette Religion qui fait ainsi naître le bonheur sous ses pas, à ce peuple de pasteur qui joint à l'innocence de la vie champêtre, la valeur et la vertu des héros."

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

On nous a communiqué une lettre écrite de Londres, sous la date du 1er décembre, par laquelle on assure (et c'est M. Röebuck qui l'a annoncé à l'auteur de la lettre) que le gouvernement avait décidément résolu de rendre tous les exilés à leur patrie. On ajoutait qu'aucun obstacle ne s'opposait au retour de M. Papineau en Canada, et qu'il ne dépendait plus que de lui de déterminer son départ de Paris.

Cependant des lettres apportées par le dernier steamer, écrites de Paris, par des amis intimes de l'illustre proscrit, ne disent absolument rien de son retour sur le sol natal. Nous savons seulement par ces lettres que M. Papineau était très satisfait de l'aspect qu'avaient pris les affaires du Canada sous l'ex-ministère, dont il approuvait la conduite.

Minerve.

—Le *Montreal Herald* prétend que "le pays est maintenant en voie de se déclarer pour ou contre l'intégrité de l'empire, les prérogatives de la couronne et les droits de tous les sujets de Sa Majesté en Canada." Et "afin que le peuple d'Angleterre puisse," dit-il, "juger de l'appui déjà donné au gouverneur-général," il publie un tableau dans lequel il range tous les journaux de la province, "autant qu'il les connaît," en trois catégories, savoir ceux qui sont "pour les droits royaux et populaires;" ceux qui sont "contre" ces droits, et ceux qui sont "douteux." Dans le Bas-Canada, en se comptant deux fois lui-même, deux fois la *Gazette* de Montréal, deux fois le *Courier* et deux fois le *Transcript* de la même ville, avec la *Gazette* et le *Mercury* de Québec, et la *Gazette* de Sherbrooke, il trouve onze journaux "pour les droits royaux et populaires," dont trois quotidiens, quatre paraissant trois fois, un deux fois, et trois une fois la semaine; trois seulement "contre," savoir le *Montreal Times*, quotidien; la *Minerve* de Montréal paraissant deux fois la semaine, et le *Canadien* de Québec, aussi "deux fois;" dit-il, quoiqu'il sache que ce journal publie trois feuilles entières par semaine; et deux "douteux:" l'*Aurore* de Montréal, paraissant deux fois la semaine, et le *Herald* de Québec, trois fois.

Il résume ainsi :

"Pour, 10. Contre, 2. Douteux, 2"

On voit que ce n'est pas pour ceux qui sont sur les lieux que le *Herald* écrit, mais pour le "peuple d'Angleterre," qui n'a pas le moyen de juger de la vérité ou de la fausseté de ses assertions. Non seulement il compte deux fois les journaux de son parti, et diminue le nombre de publications de ceux du parti contraire, mais il retranche la moitié des journaux français du Bas-Canada.

Quant au Haut-Canada, il y compte 22 journaux "pour" et 5 seulement "contre," quatre "douteux." N'échangeant qu'avec un petit nombre de ces journaux, les moyens nous manquent pour vérifier sa classification quant à la plupart d'entr'eux; mais nous pouvons juger de son exactitude en général par ce fait, que parmi les journaux du Haut-Canada que nous recevons il y en a deux, et des plus influents, qui ne figurent pas dans la liste des journaux "contre," savoir la *Constitution* de Kingston et le *Mirror* de Toronto.

Le titre même sous lequel le *Herald* range les journaux "contre les droits royaux et populaires," est fait, comme les sophismes de son nouvel allié M. Wakefield, pour jeter de la poudre aux yeux du "peuple d'Angleterre." Il ne s'agit pas d'empiéter sur les "droits royaux," encore moins sur les "droits populaires," mais de les maintenir respectivement dans les limites reconnues par la royauté elle-même, dans la personne de ses représentants lord Sydenham, sir Charles Bagot et sir Charles Metcalfe, et consacrées par les résolutions de 1841, qui font maintenant partie de la constitution canadienne. On aura beau chercher à embrouiller la question du "gouvernement responsable" et à diviser le peuple sur cette question, afin de parvenir plus aisément à lui enlever ce palladium de ses droits: cette question est parfaitement comprise, et le "gouvernement responsable," tel qu'il a été concédé au pays et clairement défini dans ses résolutions, sera maintenu en dépit de tous les efforts, non seulement en Canada, mais dans toutes les colonies de l'Amérique Septentrionale qui l'ont accepté comme leur "grande charte."

Nous avons été frappés de la coïncidence contre le coup d'état du 27 novembre à Kingston, et la dissolution de l'assemblée générale de la Nouvelle-Ecosse contre l'avis de M. Howe et des autres membres libéraux du cabinet du libéral lord Falkland; cette coïncidence nous a fait soupçonner une intrigue dont les fils aboutiraient de l'autre côté de l'Atlantique, et le rôle que joue ici M. Wakefield n'est pas de nature à dissiper nos soupçons. Mais nous étions et nous sommes encore parfaitement rassurés quant au résultat: le peuple de la Nouvelle-Ecosse ne se manquera pas à lui-même et son exemple sera un encouragement à celui du Canada. *Canadien*.

ANGLETERRE.

—Les journaux anglais du 29 contiennent la nouvelle digne d'intérêt que voici:

"Le bruit court dans la cité, et paraît avoir trouvé créance, que nos différends avec le Mexique, tant pour les affaires commerciales qu'en ce qui concerne l'offense commise envers notre pavillon, ont été terminés entre le gouvernement et le représentant de cette république à Londres."

FRANCE.

—La jeunesse intelligente vient de signaler son retour dans le quartier latin par une petite émeute. M. Blondeau, Belge d'origine, que le flot de 1830 avait porté au décanat de la faculté de droit, ayant été remplacé par M. Rossi, Italien de nation, cette jeunesse s'est mise à faire un tapage affreux.

Vous croyez peut-être que, fatiguée d'avoir vu si longtemps un Belge à la tête de la Faculté, elle se fâchait par esprit national en voyant un Italien prendre sa place, au lieu de la laisser à un français. Il n'en était rien. On a tout simplement sifflé M. Guizot dans M. Rossi, qu'on sait être réservé *in petto* au ministère de l'Instruction publique; et la protestation s'adressait moins au professeur qu'à l'homme politique. Au fait, pourquoi M. Rossi ne succéderait-il pas à M. Blondeau? Tous deux étrangers: ils n'ont rien à s'enlever sous ce rapport, on ne pourrait élever contre le premier le grief de son origine, sans qu'il militât contre le second. Du moment que nous consentons à livrer nos plus belles positions à des hommes qui ne sont pas Français, et leur ouvrir la porte des honneurs avec des lettres de naturalité, nous n'avons pas le droit de nous montrer dédaigneux pour M. Rossi, et de méconnaître qu'il ne l'emporte de beaucoup, sous le rapport de la science, sur M. Blondeau. La jeunesse intelligente l'a parfaitement compris, en protestant, non pas contre le professeur, mais contre le futur successeur de M. Villemain. Nourrie du *Siccle* et du *Constitutionnel*, elle n'entend pas que le portefeuille de l'Instruction publique passe à d'autres mains qu'à celles de M. Cousin, et elle a notifié fièrement à M. Rossi qu'il n'avait pas sa confiance. Le voilà qui sait, du moins, à quoi s'en tenir sur la précocité politique de nos Solons de vingt ans; et, quoique nous ayons horreur de toutes les émeutes grandes et petites, nous avouons qu'il sort de celle-ci une utile leçon pour le grand-maître que nous destine M. Guizot. Il faut avoir subi les émeutes, pour bien apprendre à les prévenir plus tard; et nous ne doutons pas que la mésaventure de M. Rossi ne lui ouvre les yeux sur les vices d'un système d'éducation qui met la révolte à l'ordre du jour.

Ami de la Religion.

Eclairage électrique.—Le 30 octobre, à neuf heures du soir, a eu lieu sur la place de la Concorde au pavillon surmonté de la statue de la ville de Lille, un essai d'éclairage galvanique. L'appareil, placé sur les genoux de la statue, rassemblait à un globe de lampe; dans l'intérieur était le foyer lumineux.

Tous les candélabres de la place ont été éteints, et leur clarté blafarde a été subitement remplacée par un foyer lumineux d'une intensité prodigieuse. Suivant que l'on promenait le réflecteur sur tel ou tel point du foyer, on voyait se détacher, se grouper les massifs des Tuileries et de l'avenue de l'Étoile. Tantôt se découvrait le gigantesque obélisque avec ses fontaines monumentales; tantôt, le garde-meuble; avec ses sombres portiques et ses imposantes colonnades. Il y avait quelque chose de saisissant à voir ainsi ces arbres et ces édifices sortir d'une nuit profonde, comme pour rendre ce témoignage au génie de la science. Au loin, sur la rive gauche, on apercevait ça et là des luciers ternes et rougeâtres: c'était le gaz honteux et éclipé.

Voilà pour le côté pittoresque de l'expérience, voyons maintenant son côté physique.

On sait en général, ce que c'est que la pile galvanique. La découverte de ce puissant agent amena tout d'abord dans la science des résultats aussi sérieux qu'inattendus, et l'on dut chercher à régulariser, à étendre son action. Des rondelles de cuivre et de zinc, parfaitement décapées et soudées deux à deux, séparées, ou plutôt mises en communication par un morceau de laine imbibée d'eau acidulée, tel était à son origine l'instrument que des perfectionnements successifs ont élevé aujourd'hui à un degré merveilleux de puissance.

Aux rondelles empilées, on substitua bientôt des plaques métalliques carrées, posées de champ dans un auge; puis l'auge fut elle-même remplacée par des bocaux de verre.

L'appareil qui a servi hier, établi par un habile et savant opticien, M. Deleuil, suivit le procédé de Bunzen, constate encore un nouveau progrès dans l'agencement, dans la multiplication de la pile. Le cuivre fortement attaqué par les acides avec lesquels il faut le mettre en contact, s'oxide facilement, se détériore et donne naissance à de nouveaux produits qui entravent la marche de l'opération. C'est pour remédier à ces inconvénients que M. Bunzen, après nombre d'essais, est parvenu à remplacer le cuivre par le charbon.

Composée de 200 bocaux disposés sur une table du pavillon de Lille, la pile était terminée à ses pôles par deux conducteurs en cuivre qui allaient se rendre au dehors dans un globe de cristal adapté au récipient d'une machine pneumatique, placée elle-même sur les genoux de la statue. Chaque conducteur était armé, à son extrémité libre, d'un cône de charbon végétal.

Aussitôt que le vide fut opéré dans le ballon de cristal, et que les deux cônes représentant les pôles de la pile, furent mis en contact, il se fit une clarté tellement vive, qu'il était impossible de la regarder fixement.

Le brouillard nuisait doublement à l'expérience, en absorbant une forte proportion de lumière et en donnant lieu à des pertes d'électricité; mais à une certaine distance le brouillard présentait autour de la lampe électrique une teinte bleu de ciel très douce à l'œil. Cette couleur bleue était surtout sensible dans les larges traînées de lumière que les expérimentateurs projetaient dans les diverses directions avec un réflecteur de deux à trois décimètres de diamètre.

A l'aide du réflecteur on lisait facilement jusqu'au pied de la fontaine la plus voisine, c'est-à-dire à six cents pas environ du foyer. Les personnes qui ont pu jouir de ce magnifique spectacle doivent en savoir d'autant plus de gré à M. Archereau, qu'il n'y a pas eu de sa part d'autre spéculation.

tion que celle de faire connaître au public un phénomène électrique des plus surprenans et dont on pourra par la suite tirer un immense profit par les applications nombreuses dont il deviendra susceptible.

ESPAGNE.

—On lit dans le *National* :

Si nous en croyons les journaux ministériels, l'Espagne va désormais guérir ses plaies, éteindre ses divisions, organiser avec fermeté son administration, sa justice, réparer ses finances, encourager son industrie, assurer son indépendance, substituer au désordre de l'autorité militaire l'empire souverain de la constitution, des lois et de la liberté. Il lui en aura même coûté bien peu pour opérer ce grand miracle. Il n'a fallu pour cela qu'une délibération des cortès et une courte résolution d'une ligne : «*La reine est déclarée majeure* ! »

Pauvre peuple qui s'épuise depuis si longtems par la guerre civile, il ne se doutait guère qu'il avait sous la main un moyen tout simple de ramener chez lui l'ordre et la paix. Il lui manque un gouvernement : il n'avait pas compris encore qu'on pouvait le créer avec une admirable facilité ; MM. Narvaez, Frias, Rivas et autres ont fait cette découverte : prendre une jeune fille de 13 ans, déclarer qu'elle a de l'intelligence, la force, la connaissance des hommes, et remettre en ses mains le sceptre qu'elle ne peut pas porter. Cela suffit pour que l'Espagne se relève à toute la hauteur du principe constitutionnel. — C'est une bien belle leçon qu'on vient de donner, soit aux monarchies absolues, soit aux républiques, et nos journaux ont toute raison de triompher. — Qui pourrait douter, en effet, que la Péninsule ne soit, dès aujourd'hui, sur la voie d'une prospérité ineffable ? On a déclaré la reine majeure ! Donc elle va trouver sur le champ des ministres qui avaient manqué jusqu'à ce jour. Les partis si divisés vont se réunir : ils croiront tous que cet enfant dirige en effet les affaires publiques, et il n'en faudra pas davantage pour que les mécontents se rallient aux ministres qui parleront en son nom !

De bonne foi, n'est-il pas pitoyable qu'on ose présenter comme une panacée politique cette majorité de la reine prononcée au milieu d'une crise par des cortès qui violaient ainsi la constitution ! Espère-t-on sérieusement faire prendre le change à quelqu'un sur la portée de cette mesure de désespoir ? Est-ce bien à une époque d'idées sérieuses qu'on offre à l'admiration publique cette déplorable situation des cortès espagnoles, réduites à proclamer l'impossible ? Quoi ! lorsque tout récemment en France vous avez voulu que la minorité du roi durât jusqu'à 18 ans ! Dans un pays où la nation est constituée, la loi égale, la centralisation puissante, le peuple homogène, où la forte assemblée des intérêts est une garantie contre les longs désordres, vous proclamez que vous ne pouvez confier l'exercice des fonctions royales à un adolescent, et vous déclarez qu'il est raisonnable, salutaire d'appeler une jeune fille à régner sur une nation où rien n'est fondé que sur des municipalités indépendantes, et dans un pays travaillé par une guerre civile qui dure depuis si longtems, au milieu de factions sans nombre ? Il faut convenir que si les espagnols ont raison, notre conduite est bien imprudente !

Mais à qui donc le ferez-vous croire ? Et qui ne voit, au contraire, que cette majorité, invraisemblable est la preuve la plus flagrante du désordre profond, de l'anarchie épouvantable qui règne dans ce parti prétendu parlementaire dont l'union momentanée n'est qu'une trêve-avant-coureur de nouveaux combats ? Supposez que des principes analogues eussent réuni les hommes qui viennent d'accomplir la dernière révolution, que se serait-il passé alors ! On n'aurait pas éprouvé de grands embarras pour établir, soit un nouveau régent, soit un conseil de régence. Tout le monde aurait reconnu que la jeune Isabelle était incapable de gouverner ; au lieu de hâter l'heure de sa majorité, on l'aurait reculée au contraire dans un but d'intérêt public. — Mais il fallait ici choisir le régent parmi les anciens modérés, et les exaltés n'y auraient pas consenti, ou amalgamer dans un conseil de régence des hommes et des passions qui se seraient heurtés le lendemain. Les combats de la veille unis pour renverser ne pouvaient être d'accord pour l'organisation du pouvoir. On a donc levé cet innocent pavillon de la majorité de la reine, et l'on a déclaré par là qu'il n'y avait parmi les vainqueurs ni un homme pour gouverner, ni des hommes d'état assez sûrs de leurs idées et de leurs sympathies mutuelles pour conduire les affaires. Ces héros d'hier sont donc venus publiquement afficher à la fois leur impuissance et leur mutuelle défiance. Voilà le vrai sens de cette déclaration de majorité. N'y a-t-il pas de quoi chanter un hymne ?

Mais ce n'est pas tout. Est-ce que cette situation évidemment constatée par le premier acte des cortès va disparaître le lendemain ? Ceux qui n'étaient ni assez capables ni assez unis pour agir comme régens, le seront-ils davantage pour gouverner comme ministres ? En fait, cette majorité sera-t-elle autre chose qu'une fiction ? Les mêmes rivalités, les mêmes rancunes, les mêmes antipathies ne survivront-elles pas à la déclaration de majorité ? On aurait eu la division dans un conseil de régence, on l'aurait dans un conseil de ministres ; la difficulté est reculée et non résolue ; c'est ce qu'un avenir prochain démontrera trop clairement. Il y aura seulement cette différence : c'est que la reine, demeurée jusqu'à présent étrangère aux luttes des partis, va s'y voir mêlée désormais, et la couronne, que l'on avait jusqu'à un certain point respectée, sera mise en cause.

Tôt ou tard, ce jour devait arriver ; car, au milieu de ces guerres éternelles, l'Espagne marche vers la seule constitution qui lui convienne, une

république fédérative, qui unira dans un seul faisceau toutes les forces de la Péninsule ibérique, depuis Lisbonne jusqu'à Santander.

PRUSSE.

—On lit dans la *Gazette universelle de Prusse* (ancienne *Gazette d'Etat de Berlin*) du 15 novembre :

« Le voyage de M. le duc de Bordeaux occupe beaucoup la politique. Le petit-fils de Charles X est en ce moment en Angleterre, entouré des noms les plus brillans de la France et des talens les plus éminens du parti royaliste. L'affluence des français autour du prince augmente à mesure qu'il approche de Londres. »

—Le prince Albert de Prusse est dangereusement malade.

RUSSIE.

—M. Katakasy, agent russe, était depuis quelque tems à la campagne aux environs d'Athènes. Son rappel est définitif. Le czar l'a décidé en ces termes, dans un ukase du 28 octobre, publié le 14 novembre à St Pétersbourg :

« Nous ordonnons que M. le conseiller intime Katakasy sera déchargé de ses fonctions de notre envoyé en Grèce, et qu'il ne pourra plus être réadmis au service de l'état. »

Ces termes indiquent de reste quels sont, à l'égard de la révolution grecque, les sentimens de l'empereur Nicolas.

ITALIE.

—La duchesse de Berry, dont la santé est, dit-on, fort dérangée doit aller passer l'hiver à Venise. Il n'a jamais été question, ainsi que le bruit en a été répandu, de son voyage à Londres.

On dit aussi que le duc de Bordeaux après être resté trois mois en Angleterre, a l'intention d'aller retrouver sa mère.

DEUX-SICILES.

Mariage du duc d'Anmale. — On assure que la cour des Tuileries a reçu, par le bateau à vapeur le *Neritune*, arrivé dernièrement de Naples à Toulon, la nouvelle officielle que la demande en mariage de la princesse Marie-Thérèse, sœur du roi des Deux-Siciles, faite par le duc d'Anmale en personne, a été agréée par S. M. napolitaine.

On croit que le mariage du duc d'Anmale se fera vers le mois de mars prochain à Naples, où le duc se rendrait, de son gouvernement de Constatine. Il viendrait ensuite présenter sa femme à sa famille et retournerait deux mois après en Afrique avec le titre de gouverneur-général des possessions françaises.

D'après quelques lettres de Naples, le bruit courait que le mariage du duc d'Anmale se ferait avec la fille du prince de Salerne, oncle du roi des Deux-Siciles, plutôt qu'avec la sœur du roi même.

—Avant de partir de Naples pour Malte, le duc d'Anmale a visité Pompeï avec S. M. sicilienne qui lui a offert en cadeau plusieurs antiquités provenant de fouilles faites en leur présence.

GRÈCE.

Révolution Grecque. — On a des nouvelles d'Athènes du 13 novembre. On s'y applaudissait que le roi Othon eût appelé le prince Maurocordato et le général Koletti à prendre part, avec voix délibérative, aux discussions et décisions du conseil des ministres, concernant les intérêts généraux de l'état. L'opinion publique se trouvait toujours divisée sur la forme constitutive future en Grèce. Les uns demandent la création de deux chambres, un sénat (*gerousia*) et une chambre des représentans ; les autres, craignant la réaction dans un pays aussi démocratique, se prononcent pour une seule chambre.

En attendant, les députés arrivaient peu à peu ; déjà 150 se trouvaient à Athènes. Tous les jours les ministres s'assemblaient en conseil, afin de préparer les travaux de la session.

Quant au roi Othon, si suspect d'abord aux révolutionnaires, on vante aujourd'hui son dévouement éclairé aux intérêts, au bonheur de la Grèce, et l'on proclame qu'il a donné à la cause constitutionnelle de nouveaux appuis dans le gouvernement, en recourant à l'influence de Koletti et de Maurocordato. Avec de tel hommes, dit-on, ce prince pleinement tranquillisé sur la conservation de sa prérogative, peut s'abandonner franchement au cours de la réforme politique inaugurée le 15 septembre. N'a-t-on pas à craindre l'effet de ces illusions ? Déjà, l'on dit que les puissances, et en dernier lieu la Bavière, qui ont reconnu le nouvel état de choses, ont donné au roi et à la nation grecque des conseils favorables aux principes conservateurs. S'entendra-t-on sur l'application à faire de ces principes ?

ASIE.

—On a remarqué que, par une singulière coïncidence, les révolutions militaires de Grèce et de Lahore ont eu lieu le même jour, 15 septembre. On connaît les résultats que la première a produits jusqu'à présent. Quant à la seconde, il est certain que Dhyan-Sing, ministre de Shere-Sing, roi de Lahore, en a été le principal moteur. Cet homme, qui pillait le pays et le trésor, a fait assassiner son maître pendant une revue militaire. Les soldats avaient été gagnés, ainsi qu'Ajeet Sing, leur chef. On a placé sur le trône un enfant, Dullip-Sing, qu'on dit être le fils de Runjeet-Sing.

PALESTINE.

—Les nouvelles d'Égypte, du 6 novembre, nous apprennent que Mahomet-Ali se disposait à partir de Caire pour Suez, avec plusieurs consuls et négocians, qui devaient l'accompagner ensuite dans la Haute-Égypte.

« Peut-être même, ajoute la correspondance, ira-t-il encore jusqu'aux

Confins du Sennaar, quoique le principal motif qui l'avait engagé à faire ce voyage n'existe plus, savoir, la crainte d'une révolte de la part d'Ahmet-Pacha, gouverneur de cette province, et qui est mort, il y a quelque temps, des fièvres tierces, en venant à la rencontre de S. A., comme il en avait reçu l'ordre.

Tout en annonçant ainsi la mort d'Ahmet, on démentirait donc la révolte dont il était proclamé coupable.

AMÉRIQUE.

Congrès.— Dans le sénat, M. Atkinson a présenté un bill ayant pour but de décréter l'occupation du territoire d'Oregon, de faire élever cinq forts sur le cours du Missouri, et d'autres à l'embouchure de la rivière Colombia. Le droit de propriété américaine est décrété sur tout le pays qui s'étend à l'ouest des Montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan-Pacifique, entre les parallèles des 42^e. et 54^e. degrés latitude nord. Le bill alloue 640 acres de terre à tout cultivateur, et 160 acres de plus à sa femme et à chacun de ses enfans, s'il en a. Une somme de \$100,000 serait affectée à cette prise de possession. Ce bill important a été renvoyé à un comité spécial.

Lac de bitume.— Il est bien connu que divers endroits produisent de l'Asphalte dans les environs de la mer Morte.

On vient de découvrir au Texas, dans le comté de Jefferson, un lac d'un quart de mil de circonférence, formé de bitume. En hiver, la surface en est si dure qu'elle peut supporter le poids d'une personne. En été, il sort du fond des bouillons d'un liquide huileux qui se durcit et forme une substance noire et analogue à la poix, dont on peut se servir pour extraire le gaz pour remplacer le charbon, ou pour cimenter les murs et les bâtisses.

On lit ce qui suit dans la correspondance parisienne du *Courrier des Etats-Unis*, sous la date du 8 novembre 1843 :

« N'en déplaise à ceux qui font métier de marchandise, métier de tartufes d'intrépidité, comme il y a eu des tartufes de dévotion, jamais la fête de la Toussaint, une de celles que le concordat a conservées, n'avait été célébrée dans les églises de Paris avec autant de luxe et de recueillement qu'elle l'a été cette année. A toutes les paroisses la foule était immense; elle était indistinctement composée d'individus de toutes les classes, et les riches, que l'on fait si dédaigneux envers les pratiques religieuses, étaient en communauté de prières avec les pauvres.

« Les églises de Paris ont eu l'esprit de ne rien négliger de tout ce qui peut attirer à elles ceux qui s'en éloignent. La magnificence des ornemens, la parure de l'autel, le faste des cérémonies, l'ordre pompeux du culte, les chants et la parole, tout est pour les fabriques intelligentes l'objet d'une sollicitude perpétuelle. Les orgues, sous d'habiles facteurs initiés à tous les secrets de l'art, ont fait dans maints endroits des progrès remarquables; les mélodies et l'harmonie du chœur ont aussi beaucoup gagné; l'éloquence de la chaire a repris quelque chose de son ancien éclat. L'art, l'industrie et tous les progrès de la civilisation ne sont pas bannis du sanctuaire, comme ne pouvant servir qu'à des œuvres de perdition et à des actes profanes; l'Eglise les sanctifie et les honore, en les appliquant à des usages sacrés.

« Durant toute la journée de la Toussaint, l'affluence a été immense au pied des autels.

« Pour ceux qui gourmandent sans cesse l'irréligion des masses, cette réponse, dont ils peuvent si facilement vérifier l'authenticité, est-elle suffisante ?

« Le 2 novembre, jour consacré à la commémoration des morts, la foule qui, la veille, pour la Toussaint, et le matin même, pour le funèbre anniversaire, s'était portée aux églises, s'est tout entière dirigée vers les champs de repos. Le temps était menaçant; lorsque la glaise sangene des cimetières est délavée par la pluie, elle offre mille obstacles : ces considérations n'ont retenu personne. La vieille et la jeune cité, celle que peuplent les souvenirs de l'histoire, et celle que l'art et le travail modernes font si resplendissante, ont été visiter les villes des morts, les nécropoles.

« Paris compte cinq cimetières; les principaux sont ceux du Père-Lachaise, sur la colline de Pesi; au nord, Montmartre, et le Mont-Parnasse vers le sud; Clamart et Vaugirard offrent aussi des terrains aux sépultures. Le sol du Père-Lachaise sert aux inhumations depuis trente-neuf ans; les premières fosses furent ouvertes en 1804 : un ouvrage, imprimé il y a vingt-deux ans, porte à près de cent mille le nombre des corps qui y sont enterrés; ce nombre est aujourd'hui plus que double. Chaque année voit augmenter les conquêtes de ce sief funéraire; il possède une immense superficie de terrain dont il faut sans cesse reculer les bornes. Il occupe le sommet et les flancs de la colline la plus orientale de Paris, vers Charonne; elle a porté le nom de Mont-Louis. Ce fut en ce lieu que, sous Louis XIV, le P. Lachaise, le confesseur du roi, établit sa villa : c'est, pour son nom, un monument impérissable. Il n'est pas, dans le voisinage de Paris, de site plus varié, plus pittoresque, plus accidenté et plus riche en aspects que celui de cette colline. De là, on découvre le panorama de Paris, dans toute son étendue et dans toute sa splendeur. On peut évaluer maintenant à cinquante mille le nombre de tombes, monumens, mausolées, pierres tumulaires et lieux de sépultures qui y sont accumulés. Un anglais, témoin de ce luxe et de cette variété de tombes, s'écria : « Et on accuse les français d'être frivoles ! »

« Les sentimens religieux manifestés le jour de la Toussaint, et le culte pieux rendu aux morts dans tous les cimetières de Paris, sont pour nous deux preuves nouvelles et récentes de tout ce qu'il y a de bon et de généreux dans cette multitude, que tant de passionnés funestes essaient d'égarer. Les fêtes de

la déesse Raison et de l'Etre suprême iraient mal à ces hommes qui croient au bien et au mal, à Dieu et à la vie immortelle.

« Selon l'usage, l'ouverture de la mauvaise saison a été signalée par quelques coups de mains, arrestations nocturnes, escalades et autres exercices du même genre. De son côté, la cour d'assises a déroulé une longue histoire de vols et de brigandages exécutés par une bande nombreuse dont le chef se nommait Courvoisier. Il y a eu dans cette affaire de si gâchers incidents, des révélations curieuses et effrayantes. Après avoir lu le récit de ces débats on éprouve le besoin de se barricader dans son lois.

« Un homme rentier avait depuis longtemps compris cette nécessité de notre époque. Il y a vingt-cinq environ, à la suite d'un assassinat qui avait jeté l'épouvante dans son quartier, il fit mettre à la porte de son appartement une seconde serrure. Depuis lors, à chaque nouveau crime remarquable qui se commettait dans Paris, il faisait ajouter à ses fortifications un cadenas ou un verrou. Chacun de ces ornemens portait le nom du drame lugubre ou du grand scélérat qui l'avait occasionné. Il y avait la serrure Papavoine, le cadenas Lesage, le verrou Lacenaire, etc. Dans ce long espace de vingt-cinq ans sa porte s'était toute bardée de fer, si bien et si complètement que lorsque notre rentier voulut faire poser le cadenas Courvoisier, il ne trouva plus de place. La porte était garnie de tous côtés, à droite et à gauche, en haut et en bas; il y avait des verrous du côté des gonds, d'autres qui entraient dans le parquet, d'autres encore qui s'enfonçaient dans le plafond. Cependant le rentier n'était pas tranquille, et l'impossibilité de continuer son système de défense le jeta dans un état de sombre inquiétude. Il était déjà dangereusement malade lorsque la lecture du procès Courvoisier lui montra parmi les accusés un ouvrier serrurier qui avait travaillé récemment à la clôture de sa porte. Et les bandits, dans leur cynisme, disaient au tribunal qu'ils avaient à Paris plus de trois cents complices en liberté ! Ces complices connaissaient donc le secret de ses serrures, le jeu de ses verrous, le faible de ses cadenas. L'infortuné rentier n'était plus en sûreté, une attaque d'apoplexie pouvait seule le délivrer de ses frayeur. On l'a enterré avant hier.»

LA JUSTICE DIVINE.

CHAPITRE VII.

Quelles que fussent les craintes de Marie pour l'avenir, quatre années se passèrent dans cet état de sourde irritation. Durant cet intervalle, une jeune famille, deux petits garçons et une petite fille, vinrent se grouper autour d'elle; et si elle goûta de douces consolations dans les joies de la maternité, ses jeunes enfans devinrent aussi la cause de peines nouvelles. Elle avait vu se résigner pour elle-même aux négligences, aux oublis, aux offenses de Paul; mais une fois devenue mère, il lui sembla que ce titre devait la rendre en quelque sorte sacrée aux yeux de son mari; elle espéra même que le sentiment du devoir, une certaine commiseration pour les frères créatures qui bientôt allaient réclamer son appui, parviendraient à un heureux changement. Et d'ailleurs, les souffrances continuées de Marie, l'altération de sa santé, l'épuisement de ses forces, ne devaient-ils pas lui faire comprendre combien, elle aussi, avait besoin d'appui pour se soutenir elle-même, et de secours pour élever ses enfans. Mais, à part quelques mouvemens de sensibilité que lui arrachèrent les circonstances, Paul ne se montra pas disposé à rien changer de ses voies accoutumées. Au contraire, les jeux ou les pleurs des enfans lui firent de nouveaux prétextes pour s'éloigner et aller chercher au dehors des distractions contre ce qu'il appelait la monotonie de son intérieur.

Et cependant, qui le croirait ? Paul, au fond, n'était pas indifférent pour Marie; il lui gardait une vive affection; au besoin, il eût donné, sans hésiter, sa vie pour elle; seulement, il ne se croyait pas fait pour la vie de famille; l'exacuitude et la régularité lui étaient insupportables; il lui fallait le bruit, l'agitation, les émotions sans cesse renouvelées; et après tout, il pensait qu'un homme ayant plus de force et d'activité qu'une femme, pouvait les appliquer à des objets divers. Que si ces principes l'entraînaient parfois à des conséquences quelque peu répréhensibles, il le regretta tout le premier; mais enfin ces misères se dissipent comme une poussière au seuil de sa maison. Hélas ! pourtant la bonheur et la joie n'y entraient pas avec lui ! Il le savait bien, et ne se pouvait défendre d'un certain ennui en y pensant. Aussi s'efforçait-il de s'étourdir pour n'y pas penser.

Un jour cependant, mécontent de lui-même, fatigué d'un genre de vie où, quelque liberté qu'il se donnât, il devait cependant toujours se combattre et se restreindre, il disait à Albert, en se promenant avec lui sur les boulevards :

— Je commence à croire que nous arrangeons mal notre existence. Quo faisons-nous ? Nous éparpillons nos forces à tout vent; nous n'aboutissons à rien de noble, à rien de grand. Pour moi, ces langueurs me sont odieuses; je voudrais me vouer à une idée vraiment forte et généreuse, pour elle dépenser toute l'énergie que je possède, et arriver ainsi à une influence active sur un monde qu'il faut dominer si l'on ne veut pas lui être asservi.

— A la bonne heure ! s'écria Albert, et voilà les premières paroles raisonnables qui sortent de ta bouche depuis que tu es engagé sous le joug d'hyménée. Et moi aussi je me le suis dit cent fois; allons-nous prendre racine parmi les bêtes créatures qui crouissent au bord de leur ange ? Quo diable ! il ne s'agit pas d'avoir le nécessaire, le confortable même : à nous autres, hommes d'intelligence et de cœur, il faut le grand, l'immense, l'infini ! En d'autres termes, il faut les ardeurs du combat et les joies de la victoire ! Ah ! il y a longtemps que je rêve une glorieuse entreprise où nous aurions à

déployer toute la vigueur de nos jeunes séculités, et à conquérir une belle et large place dans les fastes de l'humanité ! Mais, vois-tu, Paul, il ne fallait pas ici d'indécision et de demi-volontés. Or, tant que je t'ai vu paisible, indécis ou rêveur même dans tes allures, je n'ai pas voulu te parler ; tu n'étais pas mon homme. Aujourd'hui je te retrouve tel que je te désire, nous pouvons nous entendre.

— Et quel est ce beau projet, cette grande entreprise ?

— Il s'agit de deux choses : acquérir une grande influence dans le monde politique et littéraire ; de la richesse passer à l'opulence.

— Comment cela ?

— Jusqu'à ce jour, nous n'avons paru dans les luttes de la presse que comme des volontaires et des aventuriers, écrivant par caprice, combattant au hasard, moissonnant çà et là quelques maigres profits, quelques plaisirs frivoles, quelque renommée factice et douteuse. Cependant, nous le savons tous, la presse est une force immense, qui pousse haut et loin celui qui la sait diriger. Eh bien ! au lieu de servir les ambitions d'autrui, pourquoi n'interviendrons-nous pas pour nous-mêmes d'une manière puissante ? A mon avis, celui qui, sans s'attacher à aucun parti, les dominerait tous, qui se poserait comme l'arbitre entre le pouvoir et la nation ; qui, en outre, et comme moyen accessoire, créerait un magnifique protectorat à la littérature et aux arts, celui-là, très chrétien, gouvernerait le monde !

— Je le crois bien, fit Paul, et j'ai souvent rêvé tout cela ; mais le difficile c'est de réaliser...

— C'est on ne peut plus facile, je le soutiens, s'écria Albert. Je ne demande que deux choses, et nous les possédons, l'argent et la volonté ! Ecoute-moi : je commencerais d'abord par faire appel à toutes les renommées du jour ; artistes, écrivains, savants ! je paierais leur signature à prix d'or, et je jetterais tout cela au public à vil prix !... Tu saisis mon idée ?... Par ce grand coup je fixerais l'attention générale ; et les bénéfices deviendraient énormes sur la masse, car en deux ans j'aurais cinquante mille abonnés. Sans compter que, une fois la réputation du journal établie, comme on se disputerait l'honneur d'y écrire, je diminuerais les frais de rédaction, en entre-mêlant adroitement les novices, que l'on ne paie pas, aux grands noms qui coûtent cher et que l'on produirait moins souvent. Et de là, pour nous, une position souveraine et magnifique.

— En vérité, je ne t'aurais pas cru capable d'un plan aussi bien entendu.

— C'est qu'il y a longtemps que j'y songe, répondit Albert d'un air régulièrement grave.

— Oui, mais où trouver tant d'argent ? car, quoi que tu dises, je ne vois pas trop ces grandes ressources que nous possédons.

— Mais d'abord, répondit Albert, tu as un grand crédit chez ton banquier ; et, si tu veux seulement le soutenir par quelques hypothèques sur ton bien, tu trouveras tout de suite des sommes considérables, avec lesquelles tu réaliseras des bénéfices énormes, et tu te dégageras aussitôt. De plus, dès que cette grande affaire sera organisée, il se présentera des milliers d'actionnaires..... Mais, à ta place, je préférerais rester seul et unique maître du journal, car c'est ce qui fera la grandeur de ta position. Enfin, tu sais que j'aime plus à agir qu'à parler ; j'ai cent mille francs pour tout bien, dans une heure je te ramets tous les titres, et nous allons nous entendre chez le banquier. Je suis si sûr du succès que je n'hésite pas à brûler mes vaisseaux !

Les deux amis poursuivirent longuement cette conversation, supputant à l'envi les glorieux avantages de cette noble entreprise : plaisirs, fortune, honneurs, ils y voyaient tout dans une incalculable abondance, en sorte que, enivrés de leurs propres paroles, ils se promirent de réaliser sans retard ce rêve de toute leur vie ! car ils se rappelaient, comme un heureux présage, qu'au sein même du collège, ils avaient autrefois créé un journal, lequel avait été accueilli avec enthousiasme par tous les écoliers.

— Eh ! disait Albert, c'est aussi dès le collège que Napoléon préludait à ses grandes batailles !

— Tous les grands hommes ont, eu des pressentiments, ajoutait Paul en souriant.

Tandis qu'Albert, muni de pleins pouvoirs, déployait une rare activité dans les premières démarches, et, à l'aide de certains mots magiques, recueillait les adhésions de tous les artistes et de tous les écrivains en renom, Paul entretenait sa femme de ses nouveaux projets, dissimulant les risques qu'il y pouvait courir, et ne parlant que des magnifiques choses qu'il avait la certitude de réaliser. Quoique Marie dût se méfier des grandes espérances de son mari, comme elle ne prévoyait aucun danger, et que d'ailleurs elle se préoccupait peu des questions d'intérêt et d'argent, elle parut approuver tout par complaisance.

Bientôt, en effet, les prévisions d'Albert se réalisèrent, et par le côté le plus séduisant, avec un éclat bien fait pour éblouir. Paul devint un personnage entouré, sollicité, flatté : il était en rapport avec toutes les sommités politiques, il était exalté par toutes les renommées littéraires, il marchait de pair avec les puissances du jour ! Il est vrai que tout cela coûtait cher, et que les capitaux disparaissaient comme dans un gouffre ; mais Paul était trop haut placé pour regarder à des détails : d'ailleurs, comme Albert le répétait sans cesse, l'avenir allait tout compenser ! Et Paul donnait sa signature avec l'aplomb d'un ministre qui sait bien qu'un budget est infaisable.

Au milieu de ces grands succès nouvelles, Marie épuisait sa pauvre santé à recevoir chez elle et à donner des fêtes dont chacune navrait le cœur d'Henriette, car celle-ci voyait son amie si faible après ces veilles accablantes, qu'elle redoutait quelque chute soudaine et terrible. Mais ainsi le voulait

Paul, et Marie réunissait toutes ses forces et se raidissait contre la fatigue pour complaire à ses désirs.

— Ah ! pauvre enfant, répétait Henriette, tu te sacrifies toujours ! Si l'on t'en tenait compte, encore !

Certains moralistes prétendent que toutes les passions se tiennent et s'engendrent l'une l'autre. Il peut y avoir des exceptions à cette règle ; mais il est certain que l'ambition démesurée qui s'allumait dans le cœur n'y prit pas un tel ascendant qu'elle n'y laissât place pour une soif ardente de luxe, de plaisirs, de jouissances de toute sorte. Dans les enviremens de sa haute fortune, il lui semblait que tous les devoirs de convenances s'effaçaient devant lui, et qu'il lui était permis de donner carrière et satisfaction à tous ses caprices. Aussi, sollicité bientôt par des séductions sans nombre, se laissa-t-il entraîner sans résistance aux plus tristes désordres. Malgré tous les efforts d'Henriette pour épargner cet odieux chagrin à son amie, Marie ne fut pas la dernière à tout apprendre, et cette outrageante conduite, la jeta dans un abattement mortel. Elle voulut d'abord dissimuler sa douleur ; mais un jour, devant Henriette, ses larmes la trahirent et elle s'écria d'une voix étouffée par les sanglots : — Mon Dieu ! que je suis malheureuse !

A cette exclamation, Henriette vit aussitôt que Marie n'ignorait rien de ce qu'elle avait voulu lui cacher, et, pleurant avec elle, elle lui disait :

— Ne pleure pas, chère amie, et sachez-mépriser ce qui n'est pas digne de nous. Va, quoi qu'il arrive, il y aura toujours un cœur qui te sera dévoué jusqu'à la mort !

— Ne t'offense pas de mes larmes, Henriette, si je ne t'avais pas je ne vivrais plus ; mais il faut que je pleure, il faut que je gémissé, il y a trop longtemps que je souffre, et que je renferme en moi ce qui me déchire et me brise. O ciel ! qu'ai-je donc fait pour être si cruellement punie ? Pour quel crime suis-je condamnée à un si long et si cruel supplice ? Je l'ignore et je me désespère, car moi aussi je me dis que c'est injuste. Non, je ne mérite pas tant d'ingratitude et tant d'outrages !... Et je ne puis comprendre comment un homme peut avoir le cœur assez sec pour accabler ainsi sans pitié une femme qui s'est confiée en lui et qu'il a juré de soutenir et de défendre !

Ah ! quelle horrible comédie ces malheureux viennent jouer devant nous, jeunes filles, lorsqu'ils se parent si fièrement de toutes les hautes qualités, pour ne montrer plus tard que bassesse et lâcheté !

— Mais aussi, Marie, tu es mille fois trop bonne ; il faut parler, il faut se plaindre, il faut montrer que l'on connaît ses droits et qu'on est résolue à les faire respecter.

— Ah ! Henriette, tu ne connais pas encore les hommes comme moi ! Ils se montrent bien fiers, n'est-ce pas, de leur esprit, de leur raison : c'est par là surtout qu'ils se prétendent supérieurs à nous. Cependant, lorsqu'on ne les voit pas, lorsqu'on ne les entend pas, seuls, dans le secret de leur maison, ce n'est la plupart du temps, ni la raison, ni l'esprit qui décident, qui dirigent, c'est la force ! Voilà par où ils savent toujours triompher, quand ils ne savent pas convaincre. Aussi je ne veux pas me plaindre, je ne veux pas démontrer des torts qu'on ne reconnaîtra pas, rappeler des devoirs dont on se rira devant moi.

— Eh bien ! s'écria Henriette, c'est moi qui lui parlerai ! Il m'est impossible de te voir plus longtemps abreuvée d'ignominie. Je suis une étrangère pour lui ; peut-être rougira-t-il d'être démasqué.

— Ne fais pas cela, il nous séparerait !

— Sois tranquille, j'y serai calme : je veux voir seulement si toute sensibilité est tarie dans cette âme, après quoi je ne te répéterai plus qu'un seul mot : méprise-le !

Il y a toujours quelque dernière et secrète espérance dans le cœur le plus désespéré ; et Marie, malgré ses convictions, se laissa bientôt persuader ; même, elle put croire un moment au succès de cette démarche qui semblait inspirée ! et elle vit sortir Henriette comme un sauveur qui se plonge dans les vagues furieuses pour ramener un malheureux naufragé à la vie ! Aussi attendit-elle dans les plus cruelles angoisses le résultat de l'entrevue. Par moments elle crut entendre des pas précipités, et se troubla comme si Paul venait tout à coup se jeter à ses pieds : craignant alors ses larmes, elle rajustait à la hâte ses cheveux et ses vêtements en désordre, et une sorte de sourire venait errer sur ses lèvres et raviver l'éclat terni de ses yeux.

Cependant Henriette se dirigeait vers le cabinet de Paul et lui faisait demander quelques momens d'entretien. Paul vint au devant d'elle avec empressement.

— Soyez la bienvenue, Mademoiselle, lui dit-il en lui présentant un siège, c'est une bonne fortune de vous voir ici.

— Je le voudrais, Monsieur, répondit Henriette ; et même il dépend de vous que cette amabilité se réalise pour tous les habitans de cette maison, et que ce soit véritablement une bonne fortune que cette heure où vous déciderez du bonheur ou du malheur de ma meilleure amie.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux être franche et brève, Monsieur, car je remplis une mission délicate ; mais l'amitié peut tout surmonter. Vous connaissez l'attachement que je porte à Marie, c'est une sœur pour moi ; je n'ai pu la voir souffrante et malheureuse sans tenter quelque effort pour sécher ses larmes.

— Et moi-même, répondit Paul avec embarras, puis-je avoir un autre désir que celui de la voir heureuse ?

— Le désir est chose bien vague, il faudrait la volonté.

— Et pourquoi ne l'aurais-je pas, cette volonté ?

— Parce que, Monsieur, répondit Henriette d'un ton ferme, hardi, ce n'est pas

en délaissant une femme, en lui préférant d'indignes créatures, qu'on la rend heureux. Marie ne se plaint pas, mais elle voit tout : son noble cœur souffre en silence, et serait prêt à pardonner si vous saviez reconnaître tant de générosité et de dévouement.

—Mademoiselle, répondit Paul avec une colère concentrée, vous vous êtes en effet chargée d'une mission délicate; mais permettez-moi de vous dire qu'elle ne vous convient guère. En tout cas, je ne suis pas d'humeur à me laisser persécuter par de telles jalousies.

—Quoi! s'écria Henriette hors d'elle-même, vous n'avez su trouver que cette lâche réponse?

—Rendez grâce à Dieu de n'être pas un homme, répondit Paul, pâle et tremblant.

—Oui, monsieur, oui, je rends grâce à Dieu de n'être pas un homme comme vous!

Et lui tournant le dos, Henriette sortit : elle fut rejoindre Marie, et pour toute réponse la serra dans ses bras en pleurant.

—Tout est donc fini! s'écria Marie avec l'accent du désespoir; que vais-je devenir! O! mes pauvres enfants, que deviendrez-vous avec un tel père?

A continuer.

DECES.

A Ste. Anne de la Pérade, le 27 du courant, M. Joseph-Marie Motin, ancien curé de cette paroisse, à l'âge avancé de 87 ans et quelques jours. Envoyé comme vicaire à Ste. Anne, aussitôt après son ordination, il en fut nommé curé dans le mois de juin de l'année suivante, et en conserva le soin jusqu'au mois d'octobre 1821 que ses infirmités l'obligèrent d'abandonner l'exercice du ministère curial. Ce vénérable prêtre laisse une mémoire de bénédiction dans sa paroisse qu'il édifica par une vie sainte, jointe à zèle infatigable et une charité sans bornes. Le diocèse perd en lui un de ces hommes qui ne laissent échapper aucune bonne œuvre sans y contribuer.

—Ce Monsieur était de l'association des trois messes.

—La Société des Dames du Sacré Cœur, qui a des établissements dans la plupart des pays catholiques et jusque chez les Sauvages, vient de faire une perte immense par la mort de Madame Elisabeth Gallitzin, secrétaire de la supérieure-générale de cette Société, et provinciale de l'Amérique du Nord.

Madame Gallitzin, née en Russie en 1795, appartenait à l'illustre famille Gallitzin, une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Empire moscovite, et unie par plusieurs alliances à la maison des Czars.

Elevée dans la Religion des Grecs schismatiques, elle se convertit au catholicisme dans sa vingt-sixième ou vingt-septième année. Familiarisée avec toutes les connaissances qu'elle avait pu puiser dans une éducation supérieure, douée d'un jugement très sain, d'une intelligence élevée et étendue, elle ne se convertit qu'avec connaissance de cause, et après avoir longuement et sérieusement approfondi les motifs qui devaient la déterminer à cette démarche importante. Aussi sa conversion au catholicisme entraîna celle de plusieurs membres de sa famille.

Cette conversion fut d'autant plus remarquable, qu'elle paraissait plus contraire à la prudence humaine, et qu'il fut évident pour tout le monde que ce ne pouvait être que l'effet d'une profonde conviction. Elle fut en effet obligée par suite de cette conversion, à quitter sa patrie et à renoncer à sa fortune foncière, qui était considérable. Tous les membres de sa famille qui l'avaient imitée dans son retour au catholicisme, eurent le même sort.

Eprouvée et affermie dans sa foi par ses persécutions, Madame Gallitzin aspirait à une vie plus parfaite. Elle se détermina donc à quitter le monde où, malgré le délabrement de sa fortune, sa naissance, son nom, les talents qui peuvent faire le plus briller une personne de son sexe, et ses connaissances étendues lui auraient toujours assuré un rang distingué. Dans sa trente unième année elle entra dans la Société des Dames du Sacré Cœur, où après avoir occupé avec distinction plusieurs postes importants, elle avait été appelée à prendre part comme secrétaire de la supérieure-générale, au gouvernement de toute sa société. Envoyée depuis quelques années dans l'Amérique du Nord, avec le titre de Provinciale, elle avait formé plusieurs établissements nouveaux, et affermi ceux qui existaient déjà. L'année dernière elle fit le voyage de New-York à Paris et à Rome, revint de Rome à Paris, toujours pour les affaires de la congrégation, et arriva de nouveau en Amérique au mois de septembre dernier. Après avoir visité les établissements du Canada, de New-York, de la Pensylvanie et du Missouri, elle arriva le 23 novembre dernier à St-Michel, un des deux établissements que possèdent les Dames du Sacré Cœur dans la Louisiane. C'est là qu'éteinte par ses fatigues, elle a succombé aux attaques de cette fièvre pernicieuse qui régnait encore en ce moment-ci sur les bords du fleuve dans plusieurs localités. Elle est morte le 3 décembre, jour de la Conception de la Sainte-Vierge; à l'âge de quarante huit ans, lorsqu'on pouvait espérer que pendant de longues années encore elle pourrait contribuer au bien de la société à laquelle elle a été si utile pendant le peu d'années qu'elle en a fait partie.

PERDUS.

A l'Evêché 2 volumes in-8^o : DU PAPE, par le Comte de Maistre et la CONTINUATION DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, par le Comte Robiano, aussi 2 autres vol. in-8^o.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St. Rémi en s'adressant au curé du lieu.

P. BEDARD, P^{re}.
St. Rémi, 18 décembre 1843.

HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSSIGNÉS pour l'HISTOIRE DU CANADA, qui désiraient avoir le Vol. 1^{er} avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera au-ssi à vendre.

M. BIBAUD.
N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre.
M. B.
22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1^{er} volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Evêché de Montréal.

NOUVELE TABLERIE DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,

PETIT MANUEL

DE

L'ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1^{ère} édition. Prix : 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

DES CARTES DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 2s. 6l.
Chaque insertion subséquente, 7l.
Dix lignes et au-dessus, 1^{re} insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1^{re} insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET. P^{re}.

PUBLIÉ PAR J. B. DURUY. P^{re}.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.